

Cabane de Muttsee - l'oasis à 2501 mètres d'altitude



Emplacement

À Kistenpass dans la région des Alpes de Glaris, en Suisse, au sud de Linthal sur un haut plateau situé à côté le lac Muttsee. Base du sentier randonné étendu *Via Glaralpina* (à partir de l'été 2019) → www.via-glaralpina.ch

Accès à la cabane

De Linthal-Tierfehd:

Variante 1: Téléphérique à Kalktrittli - Sentier balisé sur Nüschen, Muttenwändli. 2,5 heures / T3 (seulement pour ceux qui sont sans crainte de hauteurs - suffisamment sécurisés avec des chaînes)

Variante 2 (Réouverture en été 2018): Téléphérique à Kalktrittli - Sentier marqué par le tunnel de la centrale électrique (environ 3 km) sur le lac de Limmeren, Mörtel. 2,5 heures / T2 (passage court sécurisé avec chaînes / T3)

De Breil/Brigels: Sentier randonné marqué sur Rubi Sura et le Kistenpass. 6-7 heures / T3

Sommets

Hausstock, Ruchi, Nüschenstock, Muttenberg, Bifertenstock

Traversées

Kistenpass entre Linthal, Glaris et Breil/Brigels, Grisons

Infrastructure

69 lits avec couettes nordiques (sacs de couchage en coton ou en soie obligatoires - disponibles à la location), toilettes et sanitaires à l'intérieur de la cabane (séparés pour hommes et femmes), douche à jetons, éclairage électrique dans toute la maison.

Cabane gardienée

Le gardien est présent de la mi-juin à la mi-octobre. Pendant les autres périodes de l'année, la salle d'hiver est ouverte (8 lits, pas d'eau, toilettes à l'extérieur de la cabane).

Prix nuitée

Adultes - Members de Swiss Alpine Club (CAS)	CHF 27.00
ou d'un club alpin avec arrangement bilatéral (→ "Droit de réciprocité international dans les refuges de montagne")	
Adultes - Non-members de Swiss Alpine Club (CAS)	CHF 37.00
Enfants/Adolescents - Members de Swiss Alpine Club (CAS)	CHF 17.00
ou d'un club alpin avec arrangement bilatéral (→ "Droit de réciprocité international dans les refuges de montagne")	
Enfants/Adolescents - Non-members de Swiss Alpine Club (CAS)	CHF 21.00
de 6 à 17 ans	

Prix demi-pension

Dîner (à 18h30) avec soupe, repas principal avec salade ou légumes et dessert, petit-déjeuner avec pain, beurre, confiture, miel, muesli, fromage, café, lait ou thé et thé de randonnée:

Adultes	CHF 40.00
Enfants jusqu'à 12 ans	CHF 27.00

Tous les prix incluent toutes les taxes. **Paiement en espèces en francs suisses.**
Les prix sont sujets à changement.

Réservations

Remplissez notre formulaire Web ou téléphonez-nous sous le numéro +41 55 643 32 12.

Annulations ou changements

Obligatoire! S'il vous plaît noter les CG pour les cabanes du CAS suivantes:



Conditions générales (CG) pour les cabanes du CAS

1. Champ d'application

Les conditions générales s'appliquent à toutes les demandes de réservation et aux réservations à proprement parler effectuées auprès des cabanes du Club Alpin Suisse (nommées ci-après cabanes). Elles sont fondées sur le règlement des cabanes 2006 (art. 5.3.1).

2. Contrat de réservation et réservation

1. Le contrat de réservation est conclu directement et exclusivement entre la personne désireuse de faire la réservation (hôte) et le gardien de cabane responsable ; pour les cabanes non gardiennées ou gardiennées par des membres de la section, entre l'hôte et la section propriétaire de la cabane.
2. Les couchettes doivent en principe être réservées à l'avance. La réservation garantit non seulement une place pour dormir, mais facilite la planification des équipes travaillant à la cabane.
3. Une réservation pour 1 à 12 personnes doit au moins être effectuée par téléphone, directement auprès de la cabane souhaitée. Dès 13 personnes, la réservation doit de préférence être effectuée par écrit. Une réservation est considérée comme définitive pour les deux parties si elle est confirmée oralement ou par écrit. Les conditions générales entrent en vigueur avec chaque réservation confirmée.

3. Acompte

1. Chaque cabane est habilitée à exiger le paiement d'un acompte jusqu'à hauteur du service réservé, à titre de garantie pour la réservation. Lorsqu'un acompte est exigé, celui-ci doit être payé jusqu'à la date d'échéance convenue. Autrement, la réservation est annulée. Un remboursement ne pourra être effectué que si le contrat a été annulé dans les délais fixés (voir conditions d'annulation).
2. Aucun acompte n'est exigé pour les courses de section officielles. Les sections s'engagent à répondre des éventuels frais conformément aux conditions d'annulation.

4. Conditions d'annulation

1. Les annulations ou modifications des réservations pour 1 à 12 personnes doivent obligatoirement être annoncées par téléphone, au plus tard jusqu'à 18 heures la veille de la réservation et être confirmées par le gardien.
2. Les annulations ou modifications des réservations pour 13 personnes et plus doivent obligatoirement être annoncées par téléphone, au plus tard à 18 heures 2 jours avant la réservation et être confirmées par le gardien.
3. Les annulations, resp. les modifications, non communiquées ou annoncées trop tard, sont soumises à dédommagement. Le montant maximum de l'indemnité est équivalent à la valeur des services réservés et non utilisés.
4. En cas d'événements imprévisibles ou involontaires qui rendent l'utilisation des services réservés impossible, le gardien doit en être informé le plus vite possible et le dédommagement selon art. 4.3 n'est pas dû.



5. Devoir de légitimation

1. Les tarifs de membre ne sont accordés que sur présentation d'une carte de membre valable.
2. Les personnes qui bénéficient d'un tarif réduit doivent présenter spontanément la légitimation correspondante valable.
3. La gratuité des nuitées pour les guides de montagne et les aspirants-guides dans l'exercice de leur profession n'est accordée que sur présentation de la légitimation UIAGM valable ainsi que sur présentation d'une carte de membre du CAS ou d'une organisation accordant le droit de réciprocité valable.

6. Prix et paiement

1. Tous les prix s'entendent en franc suisses (CHF), taxe sur la valeur ajoutée (TVA) incluse. Des modifications de prix demeurent réservées.
2. Les nuitées et les consommations doivent être réglées au comptant à la cabane au plus tard le jour du départ. Les paiements par carte de crédit ou autres moyens électroniques ne sont possibles que si la cabane dispose des appareils nécessaires et après confirmation préalable.
3. Dans les cabanes non gardiennées, les frais de nuitées doivent être réglés en espèces dans les caisses prévues à cet effet ou par bulletin de versement.

7. Clause de non-responsabilité

Toutes les informations écrites ou orales (p.ex. sur les conditions de course, la situation en matière d'avalanches, les conditions météorologiques, les renseignements sur les itinéraires, etc.) sont données avec le plus grand soin par les responsables de la cabane. Ils ne peuvent toutefois pas garantir ces informations. Toutes les décisions concernant la course, l'itinéraire, etc. sont sous la responsabilité du visiteur. La responsabilité de la part des responsables de la cabane pour les dommages de toute sorte qui pourraient découler de l'utilisation de ces informations et conseils par le client est exclue.

Ces conditions générales (CG) pour les cabanes du CAS ont été adoptées par l'Assemblée des délégués du 9 juin 2012. Elles entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2012.

RÈGLEMENT D'INTÉRIEUR

Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer



Chers hôtes, soyez les bienvenus dans notre cabane! L'observation des règles suivantes vous assurera, ainsi qu'aux autres visiteurs, un séjour agréable. Vous soutiendrez ainsi nos efforts pour le maintien de cette cabane.



Si la cabane est gardée, veuillez vous annoncer dès votre arrivée. La gardienne ou le gardien vous attribueront alors vos couchettes.



Les taxes sont déterminées sur présentation de la carte de membre. En l'absence de la gardienne ou du gardien, veuillez vous acquitter de votre dû dans la caisse ou par versement postal / bancaire à l'aide du bulletin de versement à disposition sur place.



Il n'y a pas d'obligation de consommer dans les cabanes du CAS, mais la gardienne ou le gardien vous servent volontiers à manger et à boire.



Dans cette cabane, "l'extinction des feux" est fixée à 22.00 heures. Les chiens et autres animaux ne sont pas admis dans les dortoirs.



Après usage, les couvertures seront pliées, les locaux et les coins à cuisiner nettoyés, la vaisselle lavée et rendue.



En cas d'absence de la gardienne ou du gardien, veuillez, avant de quitter la cabane, éteindre le feu et la lumière, fermer les fenêtres, volets et portes.



La pharmacie et le matériel de secours sont destinés aux cas d'urgence. Veuillez noter dans le livre de cabane le matériel utilisé et le payer.



Vous participerez à la protection du monde alpin en reprenant vos déchets pour les déposer dans la vallée aux endroits désignés.



Une surtaxe est perçue pour les téléphones privés. En cas d'absence de la gardienne ou du gardien, veuillez suivre les consignes pour les urgences.



La gardienne ou le gardien assurent le respect des présentes règles, mais il n'est pas de leur devoir d'exécuter les tâches que d'autres auraient négligé.

Nous vous remercions et vous souhaitons de belles courses en montagne.

RÈGLEMENT D'INTÉRIEUR

Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer



Le/la gardien/ne:

Le/la préposé/e de la cabane:



Schweizer Alpen-Club SAC
Club Alpin Suisse
Club Alpino Svizzero
Club Alpin Svizzer



Internationales Gegenrecht auf Berghütten
Droit de réciprocité international dans les refuges de montagne
Convenzione internazionale sul diritto di reciprocità nei rifugi
Reciprocal Agreement on Mountain Huts

Die Mitglieder der folgenden Vereinigungen sowie alle sonstigen Personen, die einen mit der Gegenrechtsmarke versehenen, gültigen Mitgliederausweis (Ausnahmen: STD und AC keine Gegenrechtsmarke nötig) vorweisen, bezahlen in den SAC-Hütten die gleichen Taxen wie SAC-Mitglieder:

Les membres des associations suivantes ainsi que toute personne présentant une carte de membre valable munie du timbre de réciprocité (exception: STD et AC pas de timbre nécessaire) jouissent, dans les cabanes du CAS, des mêmes taxes que les membres du CAS:

I membri delle associazioni seguenti, nonché tutti coloro che esibiranno una tessera di socio munita del timbro di reciprocità (eccezioni: timbro non necessario per STD e AC), pagheranno nei rifugi del CAS le medesime tasse dei membri del CAS :

Belgique	CAB	Club Alpin Belge
Deutschland	DAV	Deutscher Alpenverein
España	FEDME	Federacion Española de Deportes de Montaña
France	FFCAM STD	Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne Société des Touristes du Dauphiné
Great Britain	AC	Alpine Club
Italia	CAI AVS	Club Alpino Italiano Alpenverein Südtirol
Liechtenstein	LAV	Liechtensteiner Alpenverein
Luxembourg	GAL	Groupe Alpin Luxembourgeois
Niederlande	NKBV	Nederlandse Klim- en Bergsport Vereniging
Österreich	OeAV	Österreichischer Alpenverein
Schweiz	AACBa AACB CAAG AACZ FAT	Akademischer Alpenclub Basel Akademischer Alpenclub Bern Club Alpin Académique Genève Akademischer Alpenclub Zürich Federazione Alpinistica Ticinese
Slovenia	PZS	Planinska Zveza Slovenije